

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Techniques multimédia (NWE.OT)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)

au Collège d'informatique Marsan

Septembre 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques multimédia* (NWE.OT) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), donné au Collège d'informatique Marsan, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège d'informatique Marsan, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 5 décembre 2001. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 11 et 12 avril 2002². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, les enseignants du programme³ et des élèves de 2 cohortes⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège d'informatique Marsan et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy qui en assumait la présidence, le comité était composé de M. Pierre Desjardins, conseiller pédagogique aux programmes (formation continue) au Cégep de Trois-Rivières, de M. Pierre Matteau, ancien directeur des études et de M. Roger Ménard, directeur Communication interactive, TELUS solutions d'affaires. Le comité était assisté de M. Jean Perron, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une dizaine de finissants et de quelques élèves ayant débuté leur formation en février 2002.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Créé en 1983, le Collège d'informatique Marsan est un établissement d'enseignement collégial privé non subventionné situé au centre-ville de Montréal. Il offre quatre programmes conduisant à l'obtention d'une AEC : *Programmeur-analyste : option Internet* (LEA.4V), *Gestionnaire de réseaux en télécommunication* (LEA.51), *Techniques multimédia* (NWE.OT), *Développement de sites Web et commerce électronique* (NWE.1K).

Le Collège compte actuellement 13 professeurs qui enseignent à 92 élèves.

Le Collège d'informatique Marsan relève de la même direction générale que le Collège de photographie Marsan et partage avec lui certains services : le registrariat, l'aide financière aux étudiants, la comptabilité. De la direction des études du Collège d'informatique Marsan dépendent le service de placement étudiant, le service de soutien aux étudiants et les enseignants.

Les valeurs que privilégie le Collège sont énoncées dans sa politique d'évaluation des apprentissages (PIEA) : la formation des élèves repose sur l'apprentissage de la théorie mais surtout sur la pratique sous la supervision des enseignants; la formation doit répondre aux besoins du marché du travail; la formation doit favoriser le transfert des connaissances.

Le programme

Le Collège d'informatique Marsan offre, sous cette version, le programme *Techniques multimédia* depuis l'automne 2000. Le programme vise à former des personnes aptes à exercer la profession de technicienne ou technicien en intégration multimédia dont le travail consiste essentiellement à assembler les éléments de contenu et à programmer l'interactivité des applications multimédias en ligne et sur support.

À l'origine, ce programme s'appelait *Bureautique et multimédia* et venait remplacer *Techniques bureautiques*; son objectif initial était : faire de la mise en page de documents et de la production multimédia en intégrant texte, son et image. Les commentaires des premiers finissants du programme et surtout l'observation de l'évolution du marché du multimédia ont décidé le Collège à insister davantage sur le contenu en multimédia. Le programme original était de 735 heures. Les deux premières cohortes ne suivaient pas de stages. À partir de la troisième cohorte, un stage optionnel en entreprise a été offert à tous

les élèves qui y ont pris part. Une nouvelle demande de permis a alors été acheminée au ministère de l'Éducation avec tous les nouveaux changements.

Le programme actuel est composé de 14 cours comprenant un projet de synthèse et un stage en entreprise. Il donne droit à 30,66 unités et totalise 1020 heures-contact. Il est donné de façon continue sur une quarantaine de semaines.

Trois enseignants ont donné les cours. De novembre 2000 à août 2001, 47 élèves, répartis en deux cohortes à peu près égales, étaient inscrits simultanément au programme. La population étudiante est surtout formée de jeunes adultes.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'informatique entreprise en 1994 par la Commission, le Collège d'informatique Marsan avait déjà procédé à l'autoévaluation de deux des programmes qu'il offrait dans cette discipline.

Le rapport d'autoévaluation produit par le Collège pour la présente opération ne comprenait pas d'information sur la démarche qu'il a suivie lors de l'évaluation de son programme *Techniques multimédia*. Pour rendre compte de cette démarche et l'apprécier, la Commission s'appuie sur un document remis par le Collège avant sa visite à l'établissement et sur les renseignements qu'elle a pu recueillir auprès des différents groupes rencontrés lors de cette visite.

Outre le directeur des études, qui a coordonné les travaux d'autoévaluation et rédigé le rapport qui en est issu, le directeur général du Collège, la registraire, les responsables du Service de placement, de l'aide financière et de l'admission ainsi que des enseignants du programme ont participé à l'autoévaluation du programme particulièrement en fournissant des données sur les aspects reliés à leur fonction.

L'évaluation n'a pas été faite de manière adéquate. Aux fins de l'évaluation du programme, les élèves n'ont été consultés sur aucun des points que la Commission, dans son guide, avait précisés (méthodes pédagogiques, services offerts, satisfaction à l'égard de la formation, etc.). Le Collège n'a pas non plus recueilli, de façon formelle, l'opinion des enseignants; ceux-ci ont pu, au moins en partie, exprimer leur point de vue sur certains aspects du programme à l'évaluation desquels ils ont contribué, notamment sur le contenu

du programme; mais leur participation à l'analyse des données et aux conclusions à en tirer n'a pas eu l'importance qu'il aurait fallu. Le contenu du rapport produit par le Collège est pauvre en information : les données sont factuelles, fournies sans démonstration ni analyse et les conclusions se réduisent souvent à une phrase. Beaucoup d'informations dont la Commission s'est servie pour produire le présent rapport ont été obtenues lors de la visite de l'établissement.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

Par son programme *Techniques multimédia*, le Collège veut répondre aux besoins en techniciens spécialisés de l'industrie du multimédia. La nature même des données numériques à intégrer qui est multiple (texte, son, images animées ou non), des techniques à maîtriser (design graphique, programmation, animation 2D et 3D, vidéo, production sonore) et la diversité des applications à développer ont amené le Collège à privilégier la polyvalence de la formation tant pour satisfaire les besoins du marché du travail, qui est lui-même diversifié, que pour bien préparer ses élèves à l'emploi qu'ils occuperont.

L'examen des cours offerts dans le programme, de leur contenu et du temps alloué aux élèves pour atteindre les objectifs de chacun d'eux fait ressortir que le programme, tel qu'il est mis en œuvre, permet davantage de former une technicienne ou un technicien en bureautique disposant de connaissances en multimédia qu'une technicienne ou un technicien en intégration multimédia. D'une part, certains cours s'attachent à développer la maîtrise de compétences en bureautique (utilisation d'un micro-ordinateur, traitement des textes pour la mise en page-écran, montage d'une présentation informatisée); d'autre part, la durée des cours propres au multimédia est trop courte et ces cours n'approfondissent pas suffisamment la matière pour assurer à l'élève la formation nécessaire à l'accomplissement de la tâche qui l'attend. Les élèves rencontrés, particulièrement les finissants, ne

dégageaient pas de la formation reçue une idée nette des compétences que le programme visait à développer. C'est pourquoi,

la Commission recommande au Collège de définir clairement le profil du diplômé en Techniques multimédia en fonction des besoins du marché du travail et de l'évolution rapide de la technologie, et de bien le positionner par rapport aux profils des programmes connexes.

Afin de favoriser l'intégration de ses futurs diplômés au marché du travail, la conseillère en placement donne aux élèves, avant leur stage, deux ateliers de recherche d'emploi. Le Collège a produit, à l'intention des élèves, une très bonne documentation afin de les préparer à trouver un emploi (connaissance de soi, information sur le marché du travail et les attentes des employeurs, rédaction de curriculum vitae, préparation à l'entrevue, planification de la démarche); la Commission tient à souligner l'intérêt et l'utilité de ces guides que le Collège met à la disposition de ses élèves. Le Collège aide également les élèves dans leur démarche de recherche de lieu de stage.

Les relations que le Collège entretient avec ses diplômés sont limitées : il les invite à lui transmettre leur curriculum vitae et à lui en communiquer la mise à jour. Au dire du Collège, il lui est difficile de garder le contact avec ses anciens élèves, en raison de leur mobilité; aussi faut-il pondérer le taux de placement des diplômés qui ont été rejoints, évalué à 80 %, puisqu'une faible proportion d'entre eux ont répondu à l'enquête effectuée par le Collège sur leur situation d'emploi.

Le Collège a constitué une banque d'employeurs qui pourraient recevoir en stage des finissants du Collège de l'ensemble des programmes qu'il offre ou leur offrir un emploi. Les liens qu'il établit avec le marché du travail pour être à l'affût de ses besoins et de son évolution auxquels il pourra adapter son programme sont limités : il compte obtenir, de la part des milieux de travail, une rétroaction sur la formation qu'il donne par le biais du rapport d'évaluation du stage en entreprise qu'ont effectué, chez eux, ses élèves; de même le rapport que produisent ses élèves en fin de stage peut éclairer le Collège sur la pertinence de son programme et l'amener à y apporter des modifications. Même si, de cette façon, il a pu apporter des ajustements à son programme (abandon d'un logiciel de design au profit d'un autre, modifications au contenu de cours, par exemple), le Collège aurait avantage à structurer ses liens avec le marché du travail, de manière à développer son programme en rapport avec l'évolution de ses besoins ainsi qu'avec celle de la technologie. La Commission *suggère* au Collège de systématiser ses relations avec ses diplômés et avec les entreprises susceptibles d'accueillir ses finissants comme stagiaires ou comme employés.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège a retenu, parmi les 22 objectifs de la formation spécifique du programme *Techniques d'intégration multimédia* conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiale (DEC), neuf objectifs que permettent d'atteindre l'un ou l'autre des cours de son programme; plusieurs cours, dont deux qui n'ont qu'un seul objectif, poursuivent un ou des objectifs autres que ceux du programme *Techniques multimédia*.

La séquence des cours est bien organisée : elle permet l'acquisition progressive des compétences tout en veillant à éviter que deux cours d'un niveau de difficulté plus élevé que la moyenne soient donnés parallèlement. La charge de travail est équilibrée tout au cours de la formation.

Dans son rapport, le Collège indique que le temps que les élèves estiment consacrer au travail personnel en dehors des heures de cours est généralement équivalent ou supérieur à celui prévu à la pondération; il constate que si les élèves les plus forts consacrent moins de temps au travail personnel, les autres doivent travailler davantage et il perçoit, d'une cohorte à l'autre, des différences importantes quant au nombre d'heures réservées au travail personnel. Toutefois, les élèves rencontrés, lors de la visite, disaient qu'ils passaient peu de temps à parfaire leur apprentissage en dehors de la classe sans que cela ne les empêche de réussir leurs cours. Ils affirmaient qu'ils seraient prêts à s'investir davantage dans leurs études dans la mesure où les exigences du programme seraient resserrées et respectées et où l'encadrement serait offert en conséquence. Le Collège envisage de revoir le temps prévu pour le travail en dehors des heures de cours et, afin de décharger les élèves, de mettre l'accent « sur l'aspect formatif des travaux en classe ». Compte tenu des informations contradictoires qu'elle a recueillies, la Commission *suggère* au Collège d'analyser en profondeur la charge de travail nécessaire à l'atteinte des exigences du programme, et cela en considérant l'opinion des élèves sur ce sujet.

Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des élèves ainsi que sur l'encadrement des élèves et sur la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques adoptées reposent sur l'alternance entre les exposés théoriques et les exercices pratiques. Les stratégies utilisées pour favoriser l'apprentissage sont inégalement variées; les élèves rencontrés ont relevé que certains enseignants retardent trop ce passage de la théorie à la pratique pour que l'acquisition des connaissances soit efficace.

Puisque l'information que le Collège a fourni sur les méthodes pédagogiques utilisées, sur leur efficacité et sur leur adéquation aux caractéristiques des élèves et au programme est insuffisante et puisque les élèves rencontrés ont tenu des propos critiques à cet égard, la Commission *suggère* au Collège, à la lumière d'une évaluation des méthodes pédagogiques pratiquées dans les cours du programme sur le plan de leur efficacité et de leur adaptation aux besoins des élèves, d'organiser, à l'intention des enseignants, des activités de perfectionnement qui leur permettent de développer leurs méthodes pédagogiques et de les adapter aux caractéristiques des élèves.

Comme mesure d'accueil, le Collège rencontre les élèves de chaque nouvelle cohorte afin de leur présenter le programme, le fonctionnement des cours, les règlements du Collège ainsi que la politique d'évaluation des apprentissages (PIEA). Il leur remet, à cette occasion, un carnet d'information qui regroupe, par écrit, ces divers renseignements ainsi que la PIEA. On relève dans ce carnet des règles qui devraient d'abord se retrouver dans la PIEA et qu'on n'y trouve pas (règles relatives aux absences fréquentes, à la reprise d'examen en raison d'absence motivée, au nombre de reprises permis en cas d'échec, au retard dans la remise des travaux, aux préalables au projet de fin d'études et au stage); la Commission *suggère* au Collège d'inscrire ces règles dans sa politique.

Pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, le Collège a développé diverses mesures d'aide : récupération privée avec un enseignant, cours de récupération en groupes après les heures de cours, supervision des enseignants durant les périodes libres de laboratoires de 16 heures à 19 heures. Les élèves rencontrés ont signalé que l'aide à l'apprentissage apportée aux élèves en difficulté par certains enseignants était un point fort du programme.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

Lors de l'évaluation, trois enseignants se partageaient les cours du programme; ils enseignaient à temps partiel dans le programme. Ils possédaient une formation et une expérience de travail en multimédia, en graphisme, en infographie, en micro-édition et en programmation. À la qualification professionnelle de ces enseignants, il faut ajouter leur polyvalence, nécessaire dans ce domaine dans lequel leur compétence est manifeste et pour lequel ils démontrent un intérêt certain. C'est au plan pédagogique que l'on peut noter des faiblesses, non pas tant dans leur aptitude à transmettre les connaissances que dans la gestion pédagogique de la formation donnée : rigueur dans l'évaluation des travaux, dans l'application de la politique d'évaluation des apprentissages, maintien des exigences, direction et suivi des travaux; cette question sera abordée de nouveau au chapitre de la gestion du programme. Un technicien en informatique, qui doit répondre aux besoins de tous les programmes, effectue le support technique.

Pour l'ensemble des programmes, le Collège consent des sommes importantes à l'entretien, à la mise à jour et au renouvellement de son parc informatique, logiciels et périphériques compris. Les postes de travail sont en nombre suffisant et les laboratoires sont disponibles, en dehors des heures de cours, le midi et le soir. Si leur nombre et leur accessibilité satisfont aux besoins des élèves, par contre, les postes de travail, dans l'une ou l'autre de leurs composantes (capacité de la mémoire, vitesse de traitement, taille des écrans, etc.), ne sont pas tous adaptés au fonctionnement optimal des logiciels dont les élèves font l'apprentissage. La visite des laboratoires, et particulièrement de ceux qui sont utilisés en multimédia, a fait ressortir un aménagement des postes de travail qui ne favorise pas la formation (surface de travail inadéquate, disposition des postes dans les laboratoires). Aussi, la Commission *suggère-t-elle* au Collège d'aménager de façon ergonomique les postes de travail dans les laboratoires et de s'assurer qu'ils soient munis d'appareils performants, adaptés aux logiciels dont les élèves font l'apprentissage et aux objectifs de formation.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des élèves, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les élèves et sur les taux de diplomation.

Comme mesure de recrutement, le Collège annonce ses programmes dans les journaux, dans les salons spécialisés; toutefois, selon lui, la plupart des élèves qui s'inscrivent dans un de ses programmes lui ont été adressés par d'anciens élèves. Pour être admissibles au programme, les candidats doivent avoir obtenu le diplôme d'études secondaires ou posséder une formation jugée satisfaisante (secondaire 4 et expérience de travail ou

formation suffisante obtenue par un acquis autre que scolaire). Le Collège accueille des élèves en mesure de réussir le programme.

La Commission a procédé à l'examen des modes et instruments d'évaluation du cours *La mise en page* (583-QAC-03), du cours *Projet de synthèse* et du stage. L'ensemble des notes des instruments d'évaluation du cours portant sur la mise en page ne totalisent pas 100 %; les évaluations manquent de rigueur et sont d'une grande facilité (reprise d'une bonne partie des questions d'un instrument à l'autre; forte proportion de questions à deux choix; temps de réalisation minime); la pondération accordée aux questions ne tient pas compte de leur difficulté et deux des instruments ne vérifient pas vraiment les objectifs du cours. Les élèves rencontrés ont aussi mentionné la grande facilité à réussir les cours et s'accordaient à dire que les notes obtenues n'étaient pas toujours représentatives du niveau de compétence atteint.

La Commission recommande au Collège de veiller à ce que les évaluations mesurent rigoureusement l'atteinte des objectifs de chacun des cours.

L'évaluation du cours *Projet de synthèse* prend en compte les objectifs spécifiques du cours mais ne permet pas d'établir la correspondance avec les principaux objectifs du programme; elle est toutefois plus rigoureuse dans son élaboration et présente un bon niveau de difficulté; il aurait été souhaitable que les critères d'évaluation soient précisés pour chacun des objets d'évaluation.

Quant au stage, il existe deux instruments d'évaluation dont la pondération dans la composition de la note finale n'est pas fournie; le premier est rempli par l'employeur qui reçoit l'élève stagiaire; on ne connaît pas la note attribuée pour chaque critère; l'échelle d'évaluation est faite de telle manière que l'élève est assuré d'obtenir la moitié des points quelle que soit sa compétence démontrée dans l'atteinte des objectifs du stage que le Collège ne précise pas, dans la réalisation de ses travaux et dans ses attitudes au travail. Il n'y a pas de grille d'évaluation du deuxième instrument d'évaluation qui consiste en un rapport de stage rédigé par l'élève et le Collège n'indique pas qui évalue ce rapport.

Le stage, parce qu'il fait partie du programme, est une activité d'apprentissage; en conséquence, un plan de ce cours doit être élaboré et doit, notamment, en préciser les objectifs pédagogiques, le contenu et les modalités d'évaluation des apprentissages. Les milieux de stage doivent être sélectionnés et le Collège doit s'assurer que les élèves pourront y réaliser des travaux qui correspondent aux objectifs du cours. Le stage lui-même et l'évaluation du stage doivent relever des services pédagogiques du Collège sinon

des enseignants; la PIEA du Collège indique, d'ailleurs, que l'évaluation sommative relève de la responsabilité des enseignants.

La Commission recommande au Collège de faire du stage une véritable activité pédagogique et, en conséquence, de produire un plan de ce cours, d'en fixer, de façon précise, les objectifs, de les présenter aux élèves et aux organismes accueillant les stagiaires, de s'assurer que les activités proposées contribuent à l'atteinte des objectifs du programme et de veiller à ce que les élèves soient évalués en fonction des objectifs et des standards. Elle recommande de plus que le Collège associe les enseignants aux activités entourant le stage, afin d'affermir les liens pédagogiques entre le stage et les cours du programme.

Le taux global de réussite des cours est supérieur à 85 %. Le pourcentage des élèves qui obtiennent leur diplôme dans la durée prévue se situe entre 50 et 55 %; le Collège considère que ce n'est pas l'échec scolaire qui explique ce taux de diplomation assez bas mais plutôt l'abandon du programme pour des raisons financières. La Commission **suggère** au Collège d'analyser en profondeur ce phénomène d'abandon pour vérifier qu'il ne dissimule pas d'autres causes que des causes exclusivement financières et, s'il y a lieu, pour développer des mesures visant à augmenter le taux de persévérance.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, sont également évalués.

La structure et les fonctions de gestion sont clairement définies. La direction tient des réunions avec les enseignants de façon régulière pour discuter de questions relatives à la bonne marche du programme; les enseignants participent aux décisions d'ordre pédagogique touchant tant à la définition du contenu du programme et des cours qu'au choix du matériel didactique et informatique. Les enseignants se rencontrent de façon plutôt informelle selon les besoins du moment; ils discutent du suivi des élèves (absentéisme, besoin de récupération) ou d'autres sujets concernant le programme.

Au chapitre des communications internes, le Collège aurait avantage à améliorer ses mécanismes de communication avec les élèves, de façon régulière, au cours de leur

formation. Les élèves rencontrés, et particulièrement ceux de la cohorte des finissants, ont fait part à la Commission d'une insatisfaction à l'égard de la formation reçue, de la gestion pédagogique, de la rigueur des évaluations, etc.; ils déplorent que le Collège ne soit pas à l'écoute de leurs besoins collectifs. Bien que le Collège note lui-même l'intérêt de l'évaluation, par les élèves, de l'enseignement reçu pour chacun de leurs cours, qui peut amener à déterminer les ajustements à apporter aux cours et les besoins en formation disciplinaire et pédagogique de ses enseignants, il ne recourt plus à cette pratique, en partie encadrée par la PIEA, que dans le cas de nouveaux cours ou de cours donnés par de nouveaux enseignants.

La Commission recommande au Collège d'établir des mécanismes officiels de communication avec les groupes d'élèves afin de recueillir et d'analyser leur opinion sur la formation qu'ils reçoivent et d'y apporter, au besoin, des améliorations.

Le perfectionnement qu'offre le Collège est particulièrement axé sur le développement des connaissances professionnelles. Les enseignants ne bénéficient pas de l'encadrement pédagogique nécessaire à la bonne marche du programme particulièrement pour ce qui concerne l'élaboration des plans de cours et des instruments d'évaluation, l'adaptation des méthodes pédagogiques en fonction des clientèles étudiantes et l'application de la PIEA.

Bien que le Collège évalue les plans de cours, leur approbation et la vérification de l'application de la PIEA ne sont pas efficaces, d'une manière égale, du moins : le stage en entreprise n'a pas de plan de cours, et des deux plans de cours que la Commission a examinés, l'un n'est pas conforme ni aux consignes du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) ni à la PIEA. Par ailleurs, les élèves rencontrés ont signalé un laisser-aller, notamment dans le contrôle des absences et le respect des dates de remise des travaux. Afin que le Collège renforce sa gestion pédagogique du programme pour en assurer le bon fonctionnement,

la Commission lui recommande :

- de développer des mécanismes efficaces d'application de sa PIEA ;*
- de fournir un encadrement pédagogique à ses enseignants dans l'élaboration de leurs plans de cours et des instruments d'évaluation;*
- d'offrir aux enseignants le perfectionnement pédagogique adéquat correspondant aux besoins que révèle l'évaluation de leur enseignement.*

Plan d'action

Le Collège n'a pas élaboré de plan d'action pour donner suite à son évaluation. En conclusion à chacun des critères d'évaluation de son programme, le Collège a indiqué les actions qu'il envisageait de prendre pour apporter des améliorations au regard de ces critères. Les analyses sont trop peu développées pour qu'elles puissent permettre de dégager les interventions nécessaires à l'amélioration du programme. Le principal élément sur lequel le Collège considère qu'il lui faut travailler – le rehaussement du taux de diplomation – ne fait pas l'objet d'aucune action.

La Commission recommande au Collège, afin qu'il améliore la qualité de la mise en œuvre de son programme, d'adopter un plan d'action rigoureux qui tienne compte des remarques qu'elle lui a formulées, qui spécifie le partage des responsabilités et qui comporte un calendrier de réalisation.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC *Techniques multimédia*, donné par le Collège d'informatique Marsan, est problématique.

La compétence disciplinaire des enseignants, leur polyvalence et leur disponibilité ainsi que la documentation préparée à l'intention des finissants pour les aider à intégrer le marché du travail constituent les bons points du programme.

Le manque de précision du profil du diplômé, les lacunes pédagogiques des enseignants et la gestion du programme dans son ensemble constituent les principaux points faibles du programme. La Commission a recommandé au Collège de définir clairement le profil du diplômé en *Techniques multimédia*; de veiller à ce que les évaluations mesurent rigoureusement l'atteinte des objectifs de chacun des cours; de faire du stage une véritable activité pédagogique et d'associer les enseignants aux activités entourant le stage; d'établir des mécanismes officiels de communication avec les groupes d'élèves; de renforcer sa gestion pédagogique du programme en développant des mécanismes efficaces d'application de sa PIEA, en fournissant un encadrement pédagogique aux enseignants et en leur offrant le perfectionnement pédagogique adéquat dont ils ont besoin; d'adopter un plan d'action rigoureux, spécifiant le partage des responsabilités, comportant un calendrier de réalisation et tenant compte des remarques qu'elle lui a formulées. La Commission a également suggéré au Collège de systématiser ses relations avec ses diplômés et avec les entreprises susceptibles d'accueillir ses finissants; d'analyser en profondeur la charge de travail nécessaire à l'atteinte des exigences du programme; d'organiser, au besoin, à l'intention des enseignants, des activités de perfectionnement qui leur permettent de développer leurs méthodes pédagogiques et de les adapter aux caractéristiques des élèves; d'inscrire dans sa PIEA toutes les règles qui régissent l'évaluation des apprentissages; d'aménager de façon ergonomique les postes de travail dans les laboratoires et de les munir d'appareils adaptés aux logiciels dont les élèves font l'apprentissage et aux objectifs de formation; d'analyser en profondeur le phénomène d'abandon de programme et, s'il y a lieu, de développer des mesures visant à augmenter le taux de persévérance.

Compte tenu de l'importance des problèmes observés dans la mise en œuvre du programme d'AEC *Techniques multimédia*, la Commission informe le Collège d'informatique Marsan qu'il devra, après en avoir modifié la mise en œuvre selon les recommandations du présent rapport, procéder à une nouvelle évaluation de son programme *Techniques multimédia (NWE.OT)* sur la base des mêmes critères que ceux de l'autoévaluation de 2001, et lui transmettre un rapport complet d'ici juin 2004.

Les suites de l'évaluation

Le Collège considère que le rapport de la Commission est sévère; toutefois, il reconnaît la pertinence de plusieurs recommandations et suggestions auxquelles il a commencé à donner suite ou donnera suite d'ici la fin de décembre 2002.

Le Collège indique que différentes règles touchant l'évaluation des apprentissages (règles sur les absences, les reprises, les retards dans la remise des travaux, etc.) et figurant dans un carnet d'information destiné aux élèves ont été intégrées à la PIEA.

En ce qui concerne la charge de travail des élèves, la direction et les enseignants ont convenu d'ajouter, pour les élèves qui veulent consolider les connaissances qu'ils ont acquises, des travaux supplémentaires dont l'évaluation sera uniquement formative.

Le Collège a entrepris de faire du stage une activité pédagogique, sous la supervision d'un enseignant, et compte produire pour décembre 2002 un plan de cours du stage.

Le Collège prévoit, en septembre 2002, analyser les besoins de perfectionnement de ses enseignants et revoir l'évaluation des apprentissages de manière à ce qu'elle permette de mesurer l'atteinte des objectifs des cours.

Dès l'automne 2002, le Collège organisera des rencontres avec ses élèves et ses enseignants afin de trouver des moyens de maintenir des liens avec ses diplômés; il envisage également de systématiser, à ce moment-là, ses relations avec les entreprises.

Des rencontres de la direction sont prévues avec les groupes d'élèves ou un représentant afin que soient entendues les demandes des élèves ou afin de faire le point sur la formation qu'ils reçoivent. Par ailleurs, le Collège a l'intention de recourir systématiquement à l'évaluation, par les élèves, de la formation qu'ils ont reçue dans chacun des cours.

Le Collège projette de réaménager, en juin 2003, ses laboratoires afin de les rendre plus ergonomiques.

La Commission estime que les mesures adoptées par le Collège devraient contribuer à améliorer la qualité de la formation donnée. Elle informe le Collège qu'il devra lui transmettre, d'ici juin 2003, un rapport détaillé sur les actions qu'il aura réalisées pour satisfaire aux recommandations du présent rapport. En outre, quand les modifications auront été apportées, le Collège devra procéder à une nouvelle évaluation de son programme *Techniques multimédia (NWE.OT)* sur la base des mêmes critères que ceux de

l'autoévaluation de 2001, et transmettre à la Commission un rapport complet d'ici juin 2004.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président